rapport du bibliothécaire

1982

Verrière de la Bibliothèque réalisée par la maison Henri Perdriau d'après un dessin de Charles Huot

Assemblée nationale
Bibliothèque

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE

Rapport soumis au Président
de l'Assemblée nationale
pour les activités de la Bibliothèque
au cours de l'année 1982

QUÉBEC
Décembre 1983

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre, décembre 1983

Québec, le 1er décembre 1983

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 103
Québec

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de la loi, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport des activités de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pour l'année 1982.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

LE DIRECTEUR

JACQUES PRÉMONT

Présentation

Au cours de l'année 1982, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a poursuivi les objectifs élaborés au fil des années. Les services créés durant la dernière décennie devaient répondre efficacement aux besoins exprimés par les parlementaires, l'administration et le citoyen intéressés aux activités de la Chambre.

Chacun, selon sa sphère de responsabilité, les membres du personnel de la Bibliothèque ont voulu offrir des services de bibliothèque et de recherche conformes aux attentes des usagers, dans le cadre du mandat que l'Assemblée leur a fixé. Cette orientation avait déjà été mise en lumière lors du premier comité d'étude sur la Bibliothèque constitué en 1970: atteindre à une plus grande spécialisation de la spécificité parlementaire de notre institution. En 1971, on assistait à la création d'un service de recherche, puis à celle d'un service de documentation politique (1973) pour être suivie, en 1973 de la formation d'une équipe d'historiens chargés de la reconstitution des débats. La grande réforme administrative de 1976 devait consolider ces initiatives en coordonnant les nouvelles divisions sous l'autorité de deux adjoints au directeur. En 1979, l'équipe de l'indexation du journal des Débats se joignit au service de recherche et de documentation politique.

L'année 1982 en revue

La bibliothèque de l'Assemblée nationale relève de la direction générale des services parlementaires. Elle comprend deux entités distinctes: les *Services techniques publics* et le *Service de recherche et de documentation* relevant chacun d'un directeur adjoint qui forment avec le directeur le Conseil de direction de la Bibliothèque. Ce conseil est appelé à établir les politiques de gestion, à assurer leur exécution et à préparer le budget annuel. La Bibliothèque comptait 88 employés en 1982. Son budget pour l'exercice financier 1982-83 s'élevait à 2 700 000 $. La collection comprend environ 450 000 volumes ou monographies dont 92 000 ont déjà fait l'objet d'une classification systématique. Il s'agit principalement d'ouvrages de sciences sociales, parmi lesquels on trouve une collection importante de livres de droit et de sciences politiques. La collection regroupe en outre une série de brochures québécoises et canadiennes, la plus complète du genre au Québec sinon au Canada. A ces documents viennent s'ajouter quantité de titres non-catalogués de publications gouvernementales québécoises, canadiennes, américaines et d'autres pays de l'Europe de l'Ouest comme la France, la Belgique, la Grande Bretagne. Quant à la collection des livres rares et précieux, elle fait présentement l'objet d'un inventaire particulier.

Le personnel et les services de la Bibliothèque sont actuellement dispersés dans quatre édifices, ce qui ne va pas sans imposer certaines contraintes et nuire parfois à la qualité des services dispensés.

Services techniques et publics

Le secteur des Services techniques et publics constitue, à proprement parler, le corps de la Bibliothèque. Son personnel est formé de 10 bibliothécaires professionnels, de 13 bibliotechniciens et de 21 employés divers: secrétaires, auxiliaires en information, agents et auxiliaires de bureau, soit 44 personnes. Le directeur-adjoint responsable de ce secteur est assisté dans sa tâche par un Bureau de coordination réunissant les chefs d'équipe des quatre divisions:

- la division de *l'information et de la réference* répond à toute demande de renseignements. Elle diffuse aux parlementaires qui le désirent un services de documentation personnalisé selon un profil d'intérêt établi conjointement. Elle publie chaque mois une liste d'acquisitions récentes ainsi que des bibliographies sur des thèmes particuliers. La division bénéficie, depuis quelques années, des ressources de l'informatique par son abonnement aux services de trois importants serveurs qui lui donnent accès à plus de 350 banques de données bibliographiques ou factuelles.L'embauche d'une auxiliaire en informatique au cours de l'année 1982 a facilité l'utilisation d'un appareil de traitement de textes, ce qui a permis d'obtenir rapidement des données sur les abonnements aux périodiques, journaux, publications en série, etc. Au cours de l'année 1982, la division a enregistré près de 15 000 demandes d'information et plus de 20 000 emprunts de documents. De ce nombre, 29% provenaient des membres de l'Assemblée nationale, ce qui représente une augmentation de 15% d'utilisation de nos services par les parlementaires.

- la division des *périodiques et journaux* estime à 13 000 le nombre de demandes de documents reçues en 1982. Les membres de l'Assemblée nationale forme un pourcentage élevé de cette clientèle mais on y retrouve également des demandes en provenance d'organismes gouvernementaux et d'autres bibliothèques de ministères. La division traite 1135 abonnements à des revues et 306 abonnements à des journaux, incluant tous les quotidiens du Québec.

- la division des *acquisitions et du catalogage*, traditionnellement appelé "services techniques", assume la responsabilité de l'acquisition de la documentation et de son traitement selon les règles anglo-américaines et utilise le système de classification Dewey. Depuis 1979, cette division participe au réseau informatisé de traitement RIBLIN, ce qui lui permet l'accès à diverses bases de données catalographiques. Ce réseau donne également accès aux dossiers des grandes agences internationales de catalogage comme la Library of Congress, la Bibliothèque nationale du Canada, la British Library, etc. De plus,l'automatisation permet de stocker nos propres catalogues sur support lisible par machine, d'en faire bénéficier les autres bibliothèques et de pouvoir envisager éventuellement la fermeture de nos catalogues traditionnels sur fiches.

- quant à la division du *développement des collections*, d'origine récente, elle est devenue indispensable, compte tenu des nouvelles orientations et des nouveaux objectifs de la Bibliothèque. On se souviendra qu'avant 1960, la Bibliothèque desservait l'Assemblée mais aussi le public et les universitaires de la ville de Québec. Les années 70 devaient cependant entraîner une évolution assez rapide de l'Assemblée et de son rôle, ce qui a poussé la Bibliothèque à repenser ses objectifs, à remodeler ses collections et à transformer graduellement les niveaux de services auxquels les parlementaires avaient droit. Aujourd'hui, la politique de développement tend vers une rationalisation des collections. L'absence antérieure d'une politique bien définie, un rôle social imposé jadis par les circonstances, des goûts personnels plus esthétiques que sélectifs, des héritages et des dons d'oeuvre de valeur avaient amené sur les rayons des oeuvres hétérogènes qui ne cadraient guère avec les objectifs d'une bibliothèque législative. La réorganisation de la collection et son accessibilité ont été les projets dominants de l'année 1982. Une étude a été entreprise sur la préservation et la conservation des documents rares et précieux de la Bibliothèque. Quant aux brochures, l'état de dégradation de certains documents exige une action rapide. Un projet de sauvetage est en voie de réalisation. Toute la collection de brochures a été microfilmée et les documents originaux déposés à l'Annexe Sainte-Foy où des mesures seront prises pour assurer leur bonne conservation.

ORGANIGRAMME

Assemblée nationale du Québec

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Direction générale des services parlementaires

BIBLIOTHÈQUE

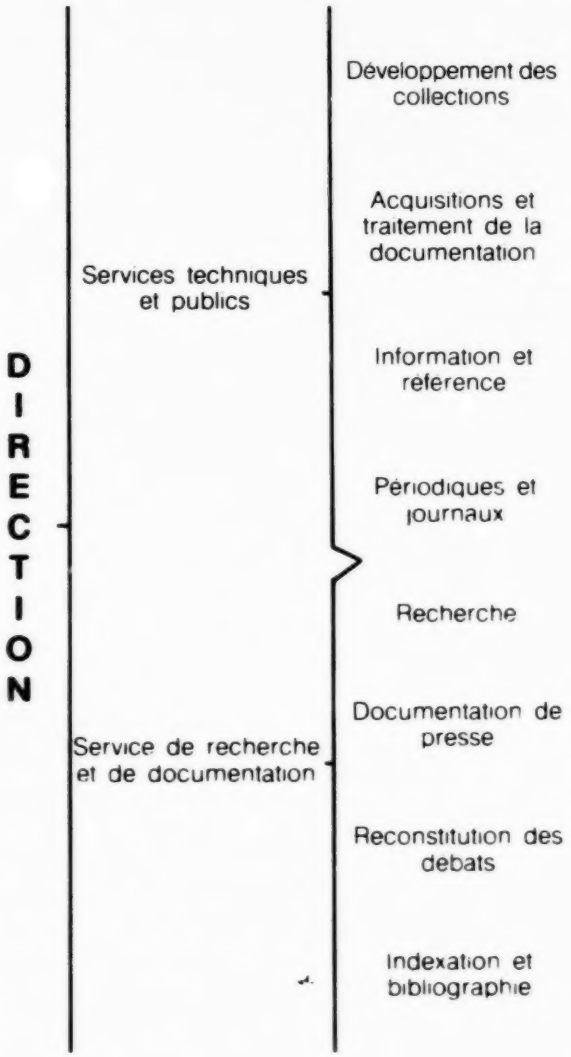

Services de recherche et de documentation

Le secteur de la recherche et de la documentation, pour sa part, a connu en 1982 une année marquée par la continuité de ses orientations et de ses objectifs et par une productivité accrue. Les structures elles-mêmes n'ont pas varié. Avec des effectifs de 40 employés dont 15 professionnels, 21 techniciens et employés de soutien et 4 occasionnels, chacune des quatre divisions du Service participe à la réalisation d'objectifs bien définis qui, sans constituer à proprement parler des opérations courantes d'une bibliothèque, n'en demeurent pas moins parmi les activités régulières d'une bibliothèque parlementaire.

Ainsi, la *Division de la recherche* est toute entière vouée aux demandes et aux besoins des députés et de la haute administration de l'Assemblée. Elle met en 1982, au service des parlementaires, 6 agents de recherche dont 2 politicologues, 2 historiens, 1 juriste et un économiste. Ces spécialistes réalisent des synthèses, des essais, des notes d'interventions et même des dossiers détaillés sur des thèmes particuliers. Il leur arrive aussi de collaborer aux travaux des commissions parlementaires et de préparer des textes destinés à des conférences, symposiums ou rencontres de parlementaires.

Au cours de l'année 1982, le personnel du service s'est vu confier la mission de dresser l'inventaire des oeuvres d'art en possession de l'Assemblée nationale. Une personne y a consacré six semaines. De plus, le service a organisé un dépôt d'archives au 4e étage de l'édifice H. Une personne y a travaillé, à titre d'occasionnelle, pendant six mois, pour classer et élaguer les documents d'archives logés à l'Assemblée, ce qui représentait plus de 800 mètres de documents inactifs ou semi-actifs. C'est également au cours de 1982 qu'un ancien député, monsieur Louis-Philippe Lacroix a versé aux archives de l'Assemblée 65 boîtes de documents personnels constitués entre 1962 et 1976.

Autre nouveauté observée en 1982, deux agents de recherche ont été appelés à prêter leur concours à des commissions parlementaires : 1o personne-ressource à la commission sur la protection de la jeunesse, 2o participation du chef de la Division de la recherche aux travaux d'une sous-commission de l'Assemblée nationale.

La Division de la *reconstitution des débats* est apparue indispensable dix ans après la création du Journal des débats en 1964. Le Québec ne possédant pas de relations fidèles et complètes des délibérations de son Assemblée sauf pour les années 1878 à 1893, une reconstitution s'imposait. C'est pourquoi une équipe d'historiens a été embauchée à cette fin en 1973. La recherche historique s'effectue à partir des journaux et périodiques de l'époque. Jusqu'à maintenant, on a établi le texte et publié les Débats des années 1867 à 1878 et 1893 à 1901. Au cours de l'année 1982, les textes de deux sessions, celles de 1910 et de 1912, ont été établis. On a également amorcé la compilation des esssions de 1913-14 et de 1915 et de 1916.

Une autre division, celle de la *documentation de presse*, est chargée de sélectionner les articles de presse importants, de les classer, de les conserver et d'en faciliter l'accès. Les dossiers ainsi préparés forment, d'une part, une collection thématique d'environ 800 rubriques et d'autre part, une collection nominative sur chacun des parlementaires québécois. Le personnel de la Division publie une revue de presse quotidienne en temps de session, l'ARGUS. Cette revue formée d'articles de presse est distribuée aux députés et aux autorités de l'Assemblée nationale avant la séance du matin. La division de l'*indexation et de la bibliographie*, détachée du Journal des débats à l'occasion de la réforme administrative de 1976, réalise quotidiennement et d'une manière cumulative l'index des participants et des sujets paraissant dans l'édition intégrale des délibérations de la Chambre et des commissions parlementaires. Ces références sont accessibles par téléphone, ce qui représente une centaine de demandes d'information par semaine sur les travaux de l'Assemblée. A la fin de chaque session, ces milliers de fiches sont éditées sous forme d'un INDEX sessionnel intégré à la collection des Débats. Quant à la documentation bibliographique colligée par la division, elle est publiée sous forme d'un *Bulletin de documentation politique courante*.

En bref, les services de recherche et de documentation ont connu en 1982 une augmentation importante de leur rythme de travail, en ce qui concerne les activités courantes et les services offerts aux parlementaires et à l'administration québécoise. Ainsi, l'équipe de la Division de la recherche a dû répondre à 206 demandes et produire autant de rapports de recherche. C'est dire que chaque agent a préparé 37 rapports de longueur variant de quelques feuillets à des textes plus volumineux. Les employés de la Division de la documentation de presse ont reçu, de leur côté, 577 demandes de plus qu'en 1981, ce qui représente 1277 demandes en 1982. Pendant l'année, l'enrichissement des dossiers s'est poursuivi: 85 600 coupures de presse ont été ajoutées aux dossiers thématiques (12 000 de plus qu'en 1981) et 22 000 ajoutées aux dossiers nominatifs (4 900 de plus qu'en 1981). La Division de l'indexation et de la bibliographie a créé un nouveau bulletin destiné aux députés et au personnel de l'Assemblée, L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE. Il s'agit d'un sommaire hebdomadaire des travaux de la Chambre et des commissions. Cinq bulletins ont paru en novembre et décembre 1982. La division a également complété, en 1982, une compilation des références à toutes les lois publiques et privées présentées en Chambre ou en commissions parlementaires de 1963 à 1980. Le document est paru dans la collection Bibliographie et Documentation (no 13). Deux cahiers de DOCUMENTATION POLITIQUE COURANTE (mars et novembre 1982) ont été publiés, ainsi qu'une bibliographie de 445 titres sur les partis politiques au Québec (Bulletin de la bibliothèque, Vol 13, no 1, janvier 1983). Une liste indexée de notices bibliographiques des 1840 documents sessionnels de 1960 à 1970 a été publiée dans la collection Bibliographie et documentation (no 9). Le chef de la Division a préparé pour le Conseil de la bibliothèque le rapport annuel 1981, ainsi qu'une brochure publicitaire à l'occasion de la 48e conférence annuelle de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, en plus de coordonner la publication des trois numéros du BULLETIN.

Visions futures: Les cinq prochaines années

Si la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a automatisé son service de traitement de la documentation; si elle peut, par ses terminaux avoir accès à des sources documentaires factuelles et bibliographiques; si elle a pu développer des instruments de gestion interne grâce à une utilisation intense de son appareil à traitement de textes, il n'en demeure pas moins qu'elle devra, au cours des cinq prochaines années, procéder à une automatisation intense de tous ses services.

Les progiciels pour le traitement et le suivi des commandes d'acquisitions, pour le contrôle budgétaire des acquisitions, pour la circulation des volumes et des périodiques, pour le contrôle des inventaires des journaux et revues existent déjà sur le marché à des prix excessivement abordables. La Bibliothèque devra pousser son automatisation afin de rejoindre les autres bibliothèques législatives et augmenter l'efficacité de ses services.

Programmes d'automatisation

La Bibliothèque devra résolument s'engager à fond dans la création de documents exclusifs à l'Assemblée nationale, grâce à la mise sur pied de programmes utilisant les médias électroniques: enregistrement des discours des membres de l'Assemblée nationale hors de l'Assemblée, interviews de tous genres, montage de dossiers exclusifs sur les projets de loi, reconstitution d'événements de nature législative aux fins de donner des éclairages nouveaux, etc.

La Bibliothèque devra pousser son actuel programme de micro-fichage et se préparer à accepter la documentation sur lecteur optique.

La Bibliothèque, par l'informatisation, devra rendre accessible en ligne, à tous les députés, la documentation dont elle dispose et procéder à l'indexation informatisée qui permette l'accès instantané à la documentation propre au fonctionnement de l'Assemblée.

La Bibliothèque devra, d'ici les six prochains mois, fermer son catalogue sur fiche pour utiliser le catalogue sur micro-fiche que l'Université de Toronto peut dès maintenant lui fournir et voir à ce que ces microfiches soient accessibles aux députés, aux attachés politiques, aux recherchistes des partis politiques.

Enfin, dans le plus bref délai, il importe de regrouper tous les services de la Bibliothèque afin d'éviter la dispersion actuelle, malencontreuse et inefficace.

Il serait aussi souhaitable que les services de la Bibliothèque continuent d'être intimement liés à la vie parlementaire comme ils le sont présentement, soit par l'ARGUS, soit par l'Actualité parlementaire et que d'autres services essentiels soient développés dans la foulée du rôle nouveau que l'on veut faire jouer aux élus du peuple.

A partir des réalisations actuelles et passées, peut-on prévoir l'évolution probable du Service de recherche et de documentation?

Dans l'ensemble, il y aurait lieu de moderniser l'équipement. Jusqu'ici, le Service a été fort prudent dans l'achat ou la location d'équipement de bureau si l'on excepte la présence d'un

photocopieur et d'un terminal du système Pro plus, ce dernier fourni à la Bibliothèque par la Direction générale des communications en 1980. Actuellement, il serait avantageux d'équiper la Division de la recherche d'un éditeur automatique de texte, celle de l'indexation et de la bibliographie d'un terminal du système Pro plus — il rendrait possible l'emmagasinage courant de l'index du Journal des débats et sa publication cumulative selon une périodicité à fixer — et celle de la documentation de presse d'un microfilmeur-reproducteur. Par ailleurs, dans la mesure où la Direction des médias est débordée et ne peut nous fournir, sur demande, les textes en mémoire, on devrait envisager d'acheter une imprimante pour le Service.

Comme on l'aura vu à la lecture du rapport des activités de l'année 1982, les quatre divisions fournissent un excellent rendement. Les produits du Service sont de bonne qualité — rapports de recherche, reconstitution des débats, revue de presse, index du Journal des débats — et en quantité fort respectable. Un aspect pourrait être amélioré: la flexibilité au niveau de la Division de la recherche. Pour y parvenir, diverses solutions pourraient être envisagées: engagement d'occasionnels pour la réalisation de travaux spécifiques, crédits réservés à des contrats, utilisation de stagiaires parlementaires pendant un certain nombre de mois, etc. D'autre part, dans l'hypothèse où la fonction recherche ne devait pas être dispersée davantage à l'intérieur de l'Assemblée — au sein des groupes parlementaires, au sein du Secrétariat des commissions et même au niveau de Secrétariat général — on pourrait, selon des besoins prévisibles, recruter quelques spécialistes supplémentaires susceptibles d'améliorer les fonctions de contrôle exercées par les parlementaires pris globalement ou individuellement.

Enfin, une dernière remarque concerne le secteur des archives. Au cours des dernières années, le Service a consacré une partie de son budget à la mise en ordre et à l'inventaire des archives de l'Assemblée. Deux répertoires ont même été publiés pour en faciliter la consultation. Quelques anciens députés ont versé leurs archives à la Bibliothèque et on en a dressé un inventaire sommaire. Dans l'ensemble, cette documentation est présentement bien ordonnée et le travail d'identification se poursuit (Documents de la session, 1960-1970). Certains programmes, comme la constitution d'une banque de photographies des parlementaires québécois, depuis 1867 jusqu'à maintenant, ont été temporairement arrêtés. La richesse des collections en cause et leur utilité impliquent que la Bibliothèque et l'Assemblée y consacrent une part plus importante de leur budget et y affectent un professionnel compétent, lequel pourrait poursuivre le travail d'inventaire et identifier les collections dispersées à l'intérieur du Parlement.

La réalisation de ces quelques objectifs — un équipement moderne et adapté, une plus grande flexibilité de la Division de la recherche et la possibilité de traiter les collections d'archives logées à l'Édifice H ou encore dispersées — liés à l'amélioration des liens avec l'Hôtel du parlement ou au regroupement du personnel de la Bibliothèque permettrait d'améliorer les services offerts aux députés de l'Assemblée et à tous les usagers.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	**5**
Services techniques et publics	**6**
Services de recherche et documentation	**8**
Visions futures	**10**

Achevé d'imprimer
sur les presses de la Division de l'imprimerie
de l'Assemblée nationale de Québec
en décembre 1983

POOR

QUALITY

ORIGINAL